

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat

Titre : Sauvabelin : un trottoir pour garantir la sécurité des piétons

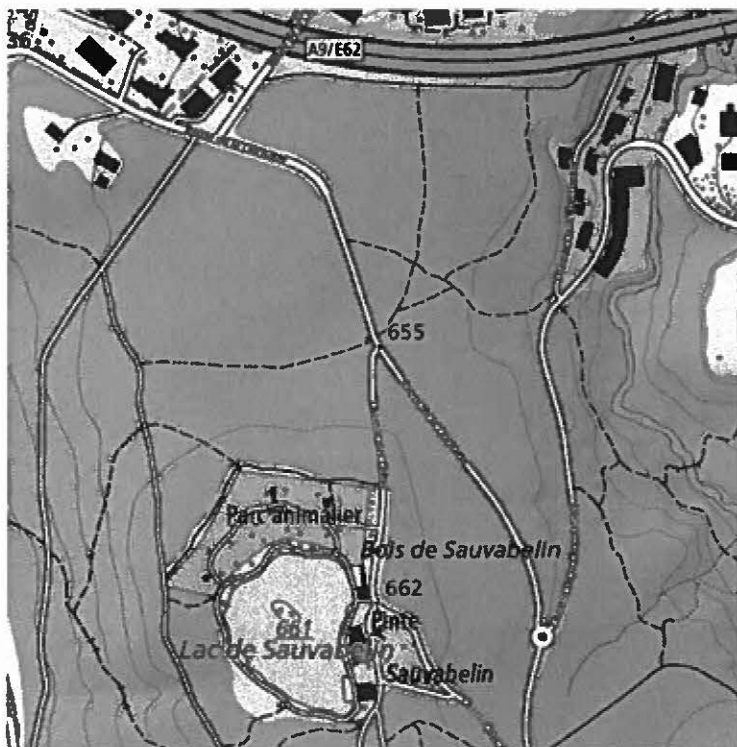
Initiant-e(-s) : Denise GEMESIO

Lorsque l'on fait usage de la route de la Clochette qui traverse les bois de Sauvabelin, on se rend aisément compte qu'il n'y a pas de trottoir sur un pan important de celle-ci. Les chemins piétons qui traversent le bois n'étant pas sécuritaires, il est courant de croiser des piétons au bord de la route.

Comme le rappelle le Programme de législature 2021-2026, notre Municipalité a à cœur de promouvoir une politique en faveur des piétons et en particulier d'assurer leur sécurité dans l'ensemble de la ville avec les autres usagers de la mobilité.

La sécurité des piétons est également une priorité des soussignés. En effet, dans les bois de Sauvabelin, en particulier entre l'intersection du Chemin des Celtes et de la Route de la Clochette jusqu'au giratoire, les piétons ne disposent d'aucune sécurité sur cette route et doivent marcher au bord de cette dernière. Malgré des itinéraires alternatifs dans les bois, il est fréquent de croiser de nuit ou dans l'obscurité des promeneurs marchant au bord de la route, créant ainsi des situations où leur sécurité est mise grandement en danger.

Il est d'autant plus surprenant de constater que l'ensemble des routes d'accès aux bois de Sauvabelin disposent d'un trottoir afin de garantir la sécurité des piétons à l'exception de celle mentionnée ci-dessus.



Conseil communal de Lausanne

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de d'introduire un trottoir sur l'ensemble de la Route de la Clochette.

Lausanne, le 7 septembre 2022

Mme Denise GEMESIO



*l'initiant-e propose au Conseil de renvoyer ce postulat :
directement à la Municipalité pour étude et rapport préavis*

Diane Wild

